



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260706-2026JUILDEL26-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS – Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

26. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION POUR LA MISSION D'APPUI EN INGÉNIERIE DU CEREMA AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LAURÉATES DE L'APPEL À CANDIDATURE ÉCOQUARTIER 2030 - Rapporteur : Patrick JADAUD

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement, notamment en renforçant l'accompagnement des collectivités porteuses de projet, permettant par là même d'accentuer le bénéfice de l'engagement dans cette démarche de durabilité. En réponse à l'appel passé auprès des partenaires de la démarche lors des séminaires « ÉcoQuartier 2030 », le Cerema a formulé une offre d'accompagnement en ingénierie pour les collectivités candidates engagées dans le processus.

Le Cerema, établissement public engagé pour l'aménagement durable des territoires, agit au cœur de la démarche ÉcoQuartier, en contribuant notamment aux expertises du label, aux commissions régionales et nationales ainsi qu'aux formations associées. Dans le cadre d'« ÉcoQuartier 2030 », l'établissement souhaite s'impliquer au plus près des collectivités porteuses de projet, réalisant ainsi sa mission d'appui aux territoires innovants et en besoin d'accompagnement méthodologique face aux défis de l'aménagement durable. Il participera, aux côtés de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), à la diffusion des cas démonstrateurs pour la généralisation de la démarche.

Cet appui assuré par le Cerema auprès des porteurs de projet est complémentaire des dispositifs d'accompagnement existants, portés par les services de l'Etat et ses agences.

Le projet de requalification du quartier de la gare de la Ville des Herbiers, d'une superficie de 25 hectares, constitue une opération structurante pour une commune de 17 000 habitants. Il s'inscrit dans une stratégie de reconquête urbaine et de transition écologique visant à transformer une friche industrielle héritée du passé ferroviaire et manufacturier en un quartier mixte, durable, inclusif et résilient.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- favoriser une densification urbaine de qualité avec une offre résidentielle accessible, diversifiée et intégrée ainsi qu'une mixité des usages en complément du centre-ville,
- mettre en œuvre une stratégie de mobilité multimodale, en lien avec la future réouverture de la ligne ferroviaire Les Herbiers-Cholet,
- réintroduire le végétal et la biodiversité en cœur de ville, en intégrant une gestion durable des eaux pluviales et en désimperméabilisant massivement,
- conforter l'activité économique du parc des expositions et renforcer les activités d'animation existantes,
- inscrire le projet dans une logique de sobriété foncière et de recyclage urbain, en cohérence avec les documents de planification en vigueur.

Compte tenu du caractère complexe, structurant et inédit de cette opération à l'échelle du territoire, la commune souhaite engager une démarche d'ÉcoProjet et sollicite l'appui du Cerema sur les volets suivants :

- Accompagnement général de la démarche,
- Appui sur le volet participation citoyenne.

La démarche ÉcoQuartier permettra de s'assurer d'un niveau de projet qualitatif, conforme aux ambitions de la commune. L'accompagnement du Cerema, inscrit dans la durée, contribuera à sécuriser la mise en œuvre des objectifs du projet et leur déclinaison opérationnelle.

Le Cerema et l'Etat s'associent pour proposer un accompagnement sur mesure aux collectivités porteuses d'un projet d'ÉcoQuartier en déclinaison du modèle d'intervention prévu dans la convention-cadre signée entre l'État et le Cerema en janvier 2022 et prolongé en 2023.

La commune des Herbiers a été retenue en juillet 2025 par la DGALN – Ministère de la transition écologique et le Cerema pour bénéficier de cet accompagnement en ingénierie.

La mission réalisée par le Cerema prévoit la mobilisation forfaitaire de 36 jours/ homme sur 3 ans et inclut toutes les tâches contributives et nécessaires à la réalisation.

Les modalités financières s'établissent comme suit :

Répartition des charges	Pour 3 ans
20 % Collectivités	7200 € HT, soit 8640 € TTC
40 % Etat (via convention Cerema/DGALN)	14400 € HT
40 % Cerema	14400 € HT
total	36000 € HT

Les versements des contributions dues par la collectivité au Cerema seront effectués de la façon suivante et de manière forfaitaire :

- un acompte de 30% soit 2 160 € HT et 2 592 € TTC en fin de 1^{ère} année de la convention,
- un acompte de 30% soit 2 160 € HT et 2 592 € TTC en fin de 2^{ème} année de la convention
- le solde de 40% soit 2 880 € HT et 3 456 € TTC à la fin de la mission et sous réserve de la validation préalable commune par les Parties des travaux réalisés, sur présentation de la demande de règlement émise par le Cerema (fin de l'année 3).

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de l'accompagnement réalisé par le Cerema dans le cadre du projet d'EcoQuartier porté par la commune des Herbiers.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'approbation de la convention d'application pour la mission d'appui en ingénierie du Cerema auprès des collectivités lauréates de l'appel à candidature EcoQuartier 2030.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget 2026,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022,

Vu la convention annuelle N° Cerema/DP/2025/006 relative à l'activité du Cerema dans le champ des politiques relative à l'activité du Cerema dans le champ des politiques publiques portées par la DGALN en date du 15/07/2025,

Vu la proposition de convention d'application pour la mission d'appui en ingénierie du Cerema auprès des collectivités lauréates de l'appel à candidature EcoQuartier 2030 ci-annexée,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux du 24 juin 2026,

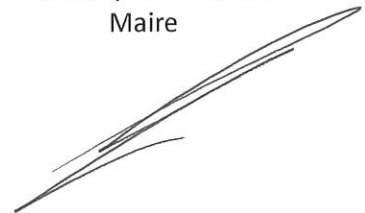
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- sollicite l'appui en ingénierie assuré par le Cerema,
- approuve la proposition de convention d'application pour la mission d'appui en ingénierie du Cerema auprès des collectivités lauréates de l'appel à candidature « ÉcoQuartier 2030 »,
- autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits seront prélevés sur le budget principal.

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 JUL. 2026
Publié électroniquement le : 13 JUL. 2026
Notifié le :